EXIGEONS LA DIGNITÉ

50 ANS
AMNESTY INTERNATIONAL

1961-2011 : 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

ACTIVITÉS PRATIQUES

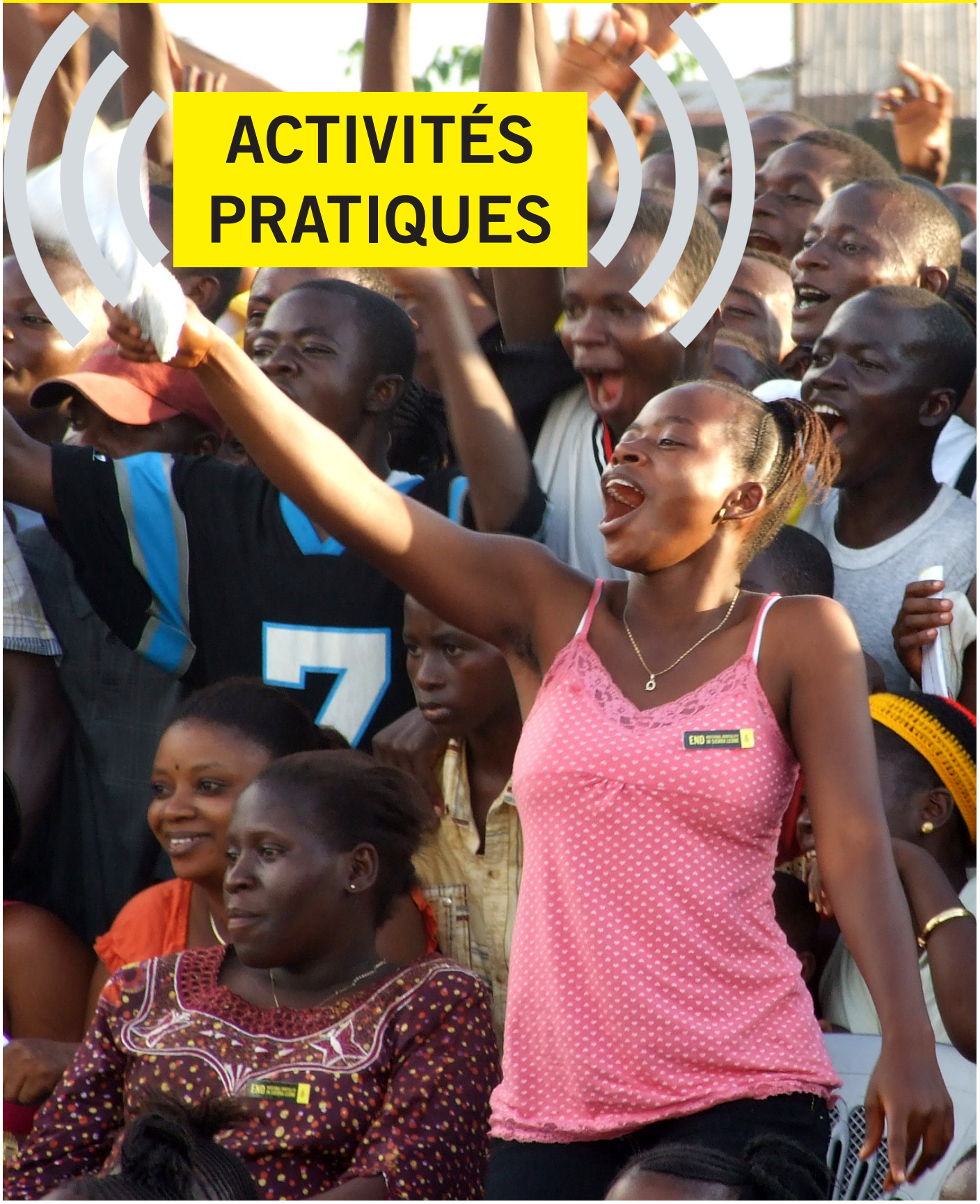

SF 11 EDH 15

Commission éducation aux droits humains

SOMMAIRE

EXIGEONS LA DIGNITÉ

Mon droit à la justice p 03
Je continue la lutte p 04
Droit à l'identité p 05
Quelle est ma position p 07

LES BIDONVILLES

Expression écrite et exposé p 08
Claude Nougaro p 09
Se sensibiliser p 11
Le plaidoyer p 13
« Slumdog millionaire » p 15

DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

Droit au logement p 17
Accès à l'eau p 19
Expulsions p 21
Le droit à l'éducation p 23
L'éducation pour tous ? p 25
Droit à un niveau de vie suffisant p 27

L'ACCÈS AUX SOINS EST UN DROIT HUMAIN

Carnet de santé p 29
Grandir, quelles que soient les circonstances p 30
Droit à la santé p 31
Les objectifs du millénaire p 32

ENTREPRISES, DROITS HUMAINS ET PAUVRETÉ

Les entreprises entre nuisances et apports bénéfiques p 33
L'entreprise en question p 34
Spectacle vivant p 35
Annexes p 36

Photo couverture :

Femmes manifestant en Sierra Leone, dans le cadre de la campagne Mortalité maternelle septembre 2009

© Amnesty International

MON DROIT À LA JUSTICE

Objectifs

Prendre conscience du rôle de la justice dans nos vies et que le non-respect du droit à la justice peut avoir de graves conséquences. Problèmes des plus démunis.

Public visé

Les adolescents.

Conditions matérielles

Prévoir un tableau fixe ou papier, des marqueurs…
Une heure pour A et B, une heure pour C.

Déroulement

A. Partir du vécu des adolescents

- que signifie la justice pour eux ? Connaissent-ils des gens ayant eu recours à la justice ?
- qu'a provoqué ce recours à la justice ? Et s'il n'y avait pas eu de recours ?
- connaissance minimale du système judiciaire français
- la justice est-elle la même pour tous dans notre pays ? Et ailleurs ?
- connaissent-ils des pays où la justice n'est pas accessible ?

B. Réfléchir

- comment serait un monde où la justice n'existerait pas ? Description concrète.
- choisir un acte considéré comme une atteinte aux droits humains. Que se passe-t-il si la justice est inexistante ?
- et quand cette justice existe, comment l'améliorer ?

C. Vers l'action

- présenter le système judiciaire français
- et des USA ou d'un pays choisi par les adolescents
- présenter la Cour pénale internationale (CPI) et les Tribunaux pénaux internationaux temporaires (TPI).

Conseils

Choisir ses objectifs en tenant compte des apports des adolescents, mais garder le fil de ce que l'on veut faire passer.

Pour aller plus loin

- rédiger un article d'une dizaine de lignes racontant la violation d'un droit et ce qui a changé dans la vie de la victime (prendre pour principe qu'une justice réelle existe dans ce pays).
- même chose, dans un pays où la justice n'existe pas.
- illustrez ce monde sans justice : dessin, collage, BD…

Je continue la lutte

par Nelson Mandela (1)

(...) Tout comme Amnesty International, je lutte pour la justice et les droits humains depuis de longues années. Je me suis maintenant retiré de la vie publique, mais tant que l'injustice et l'inégalité perdureront, aucun d'entre nous ne pourra prendre de repos. (...) Comme l'esclavage ou l'apartheid, la pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui créent la pauvreté et la tolèrent, et ce sont les hommes qui la vaincront.

Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. Il s'agit de protéger les droits humains fondamentaux. Toute personne, partout dans le monde, a le droit de vivre dans la dignité, libre de toute crainte et de toute oppression, libérée de la faim et de la soif, et libre de s'exprimer et de s'associer comme elle l'entend. Cependant, à l'aube de ce nouveau siècle, des millions de personnes sont toujours prisonnières, esclaves et enchaînées.

La pauvreté massive et les inégalités sont de terribles fléaux de notre temps, à une époque où le monde s'enorgueillit des avancées formidables réalisées dans les domaines de la science, de la technologie, de l'industrie, de l'accumulation de richesses. Tant que la pauvreté persistera, il ne saurait y avoir de véritable liberté. Les populations pauvres sont celles qui ont le moins accès au pouvoir en vue de déterminer les politiques à venir, en vue de déterminer leur avenir. Mais elles ont droit à une voix. On ne doit pas les faire asseoir en silence tandis que le «développement » se produit autour d'elles, à leurs dépens. Un véritable développement est impossible sans la participation des personnes concernées.

(...) J'ai parlé auparavant de la nécessité d'un «tournant». (...) Si tous les militants des droits humains à travers le monde croient cela et agissent sur cette base et s'ils arrivent à amener d'autres personnes à croire en cela, nous aurons alors atteint ce tournant dont je parlais.

(1) Traduction-adaptation des propos tenus par Nelson Mandela,
(Prix Nobel de la paix en 1993, ancien président de la République d'Afrique du Sud de 1994 à 1999)
à l'occasion de sa distinction comme
Ambassadeur de la conscience par Amnesty International (Le Monde, le 8/11/2006).

Questions

1. Pourquoi Nelson Mandela écrit-il « la pauvreté n'est pas naturelle » ?
2. Trouver des exemples de pauvreté et expliquer concrètement en quoi elle n'est pas naturelle.
3. Que peut-on faire face à cette pauvreté ?
4. Commenter : « Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice ».
5. Se retrouver dans une situation où les droits ont été bafoués : cela vous est-il arrivé ? Ou à quelqu'un que vous connaissez ? Comment avez-vous trouvé cette situation ?
6. Commentez : « Un véritable développement est impossible sans la participation des personnes concernées ».

Droit à l'identité

Objectifs

Prise de conscience de son identité et de celle de l'autre.

Compréhension de l'enchaînement qui fait de l'état-civil la condition des autres droits, dans la mesure du possible.

Découverte des « documents officiels », de leur utilité et des conditions d'obtention.

Connaissance des rouages sociaux en ce qui concerne l'identité.

Public visé

À partir de 9-10 ans.

Matériel

Tableau mural ou papier.

Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) : selon les âges, on choisira la version intégrale ou une version simplifiée.

Des documents officiels : cartes d'identité, passeports, actes de naissance, livrets de famille, énoncés d'un jugement, actes de propriété…

Déroulement

A. Sensibilisation au problème

- quand doit être déclarée une naissance ? Par qui ? A quel endroit ?
- quels documents va-t-on alors établir ?
- quels droits ces documents vont-ils accorder ?
- pourquoi certains enfants ne sont-ils pas déclarés à la naissance ?

B. Découverte des problèmes liés à l'identité

- l'article 7 de la CIDE indique qu'il faut déclarer les enfants. Tous les pays appliquent-ils cet article ?
- déclaré ou pas, qu'est-ce que cela change pour un enfant ? S'intéresser aux domaines de la scolarité, de la santé, du travail, des droits sociaux…
- faire un bilan des garanties apportées en théorie par un état civil bien établi

C Découverte des documents

- donner aux participants (en petits groupes) des documents (voir la liste ci-dessus). Faire relever les indications données par ces papiers. Comparer.
- quels sont les droits que garantissent ces documents ?
- en s'aidant de la CIDE, chercher les droits qui sont violés quand ces documents n'existent pas.
- on peut faire fabriquer des documents fictifs en imaginant qu'on est dans un pays qui veut le maximum d'informations sur ses ressortissants ou au contraire dans un pays qui respecte la vie personnelle.

D. Approfondissement

Les jeunes ayant souvent une perception floue de la notion de droits, on peut leur proposer ce tableau avec deux possibilités : avec ou sans une liste de droits.

Mode d'emploi : remplir les colonnes du tableau et faire un bilan des résultats obtenus. Rattacher ces résultats à la notion d'identité étudiée auparavant.

Exemple de droit Je peux… ?	Je peux l'exercer ?	La loi me le permet ?	La CIDE le prévoit ?	Et en France ?	Et sans papiers ?
Jouer					
Manger					
Étudier					
Être inculpé					
Me battre					
Aimer					
Conduire					
Agir pour autrui					
Dire ce que je pense					
… ?					

Conseils

Avec des adolescents ou des jeunes, on peut aller vers les droits des migrants, le statut des réfugiés, les conséquences des conflits armés, le cas des apatrides…

Pour aller plus loin

- jeu des 7 familles édité par Amnesty « Droits devant » (sur la CIDE) : faire jouer les plus jeunes
- aller voir des jeux sur l'identité sur le site de Starting Block (starting-block.org).
- faire un travail de recherche sur les « sans papiers », en France, sur les migrants en Chine et voir les incidences de ces statuts sur la scolarité des enfants.

Visuel d'une animation
présentée page 4 du dossier pédagogique
« Exigeons la dignité »

Quelle est votre position ?

Objectifs

Il s'agit de faire prendre conscience des enjeux des Droits économiques, sociaux et culturels (DESC). C'est surtout une interrogation destinée à cerner les grands problèmes, plus qu'à les résoudre, évidemment.

Public visé

12-18 ans.

Conditions matérielles

Travail en groupes de 6-8, puis en grand groupe. Une heure au moins.
Prévoir des feuilles pour noter les idées, un tableau pour la mise en commun.

Déroulement

A. On donne la feuille des affirmations à chaque groupe

1. Il est plus important d'avoir un toit au-dessus de sa tête que de pouvoir s'exprimer librement.
2. Le travail est un devoir et non un droit.
3. La responsabilité première d'un gouvernement est de veiller à ce que ses citoyens mangent à leur faim.
4. Le droit au « repos et aux loisirs » est un luxe que seuls les pays riches peuvent se permettre.
5. Ce n'est pas au gouvernement de veiller à ce que je ne meure pas de faim, mais à moi !
6. Notre manière de traiter nos citoyens ne regarde pas la communauté internationale.
7. Les pays pauvres devraient d'abord garantir des conditions élémentaires de vie à tous les citoyens avant de s'inquiéter de leurs droits civiques et politiques.
8. L'inégalité économique extrême est une violation des droits élémentaires.
9. Les droits économiques et sociaux expriment un idéal d'avenir, mais le monde n'est pas prêt à les garantir aujourd'hui.
10. Le fait que certains droits ne puissent pas être garantis « tout de suite » rend vaine l'idée même de droits.

B. Chaque groupe discute autour de ces affirmations

D'accord, pas d'accord, plutôt (pas) d'accord, pourquoi. Prise de notes.

C. Mise en commun pour chaque affirmation.

Aller vers un consensus quand c'est possible, sinon montrer les points inconciliables.

D. Présenter les textes et pactes qui fixent les devoirs des États.

Et que peut faire le citoyen ? Aller vers l'action.

Conseils

Rester souple dans la mise en œuvre, laisser parler, mais garder la maîtrise du temps.

Reprendre les commentaires en synthétisant nettement. Poser les grands problèmes tels qu'ils sont apparus dans les groupes et ajouter quelques points si nécessaire.

Pour aller plus loin

Et nous, que pouvons-nous faire ? Et moi, qu'est-ce que je voudrais faire ?
Travail plus approfondi autour de l'expo dignité par exemple.

Expression écrite et exposé

Objectifs

Les problèmes étant posés lors des autres activités, on peut faire réfléchir les adolescents sur le vécu des habitants des bidonvilles, un ressenti de l'intérieur, mais sous forme de jeu de rôle.

Public visé

À partir de 14 ans.

Conditions matérielles

Un peu de place pour séparer les groupes.
Une heure minimum.

Déroulement

A. On donne les consignes du jeu

- un groupe (A) représente des adolescents qui habitent un bidonville.
- un autre groupe (B) : d'autres habitants plutôt impliqués dans le trafic de drogue.
- un groupe d'observateurs (C).

Chaque groupe a une tâche particulière dans une situation donnée :

- A : organiser la vie des adolescents dans le bidonville pour résister à la pression des trafiquants
- B : recruter les adolescents pour le trafic
- C : observer les deux groupes en se partageant les tâches pour plus d'efficacité.

B. La rencontre des deux groupes

- le groupe B vient dans le bidonville pour convaincre des adolescents de les rejoindre.
- le groupe A résiste en présentant des arguments
- le groupe C observe.

C. Remarques de chaque groupe

Chaque groupe donne son ressenti, les observateurs en dernier.
On met en commun en cherchant les arguments des deux groupes.
Et surtout les forces en présence : violence, résistance etc… Comment résister ?

D. Théorisation

- les obstacles pour rester dans une vie « normale »
- quels espoirs pour les habitants des bidonvilles ?
- quelles initiatives possibles ?

Conseils

Laisser libre cours à la créativité des adolescents, mais veiller aux débordements.

Pour aller plus loin

1. Chercher des initiatives nées dans des quartiers difficiles, bidonvilles, ghettos ou autres. Présenter ces initiatives sous forme de tableau avec photos et images. Faire visiter cette exposition.
2. Réflexion sur la doctrine américaine « separate but equal » (séparés, mais égaux).

« Bidonville »

de Claude Nougaro

Cette chanson de Nougaro (1966)
a été reprise par Maurane, Art Mango, Tryo et Bernard Lavilliers.

Objectifs

Passer par un vecteur familier des jeunes, la chanson, pour comprendre une réalité assez éloignée de leur vécu. S'approprier les paroles et le rythme pour saisir un message.

Public visé

À partir de 10 ans.

Conditions matérielles

Prévoir d'écouter un CD. Une heure à deux heures, selon l'âge des participants.

Déroulement

A. Faire écouter la chanson (version Lavilliers par exemple)

Une fois pour les plus âgés, deux fois pour les plus jeunes.

B. Poser des questions

- quel est le sujet de la chanson ?
- quel est le rythme, le style de musique, quels sont les instruments ?
- que peut-on en déduire sur le pays dont il est question ?
- qu'est-ce qui contribue le plus à la compréhension, la musique ou les paroles ?

C. Réécouter la chanson, répondre plus précisément.

D. Analyser le texte de la chanson

- analyser sa structure, son style
- analyser les rimes, les images, les métaphores…
- quels sont les acteurs de la chanson ? Quel est leur rôle ?
- identifier les droits énoncés dans la DUDH qui ne sont pas assurés ici.

E. Synthétiser

- identifier les allusions à des personnages ou des coutumes
- résumer le message transmis (opinions, attitudes…etc…)
- faut-il prendre cette chanson au sens propre ? Figuré ?
- pourquoi la chanson permet-elle de mieux comprendre la réalité du bidonville ?

Conseils

Il faut naturellement s'adapter au public, à son âge, pour arriver à l'étape suivante.

Pour aller plus loin

- sur la chanson elle-même : inventer un autre titre, ajouter un couplet, le faire dire (en slam)
- autour de la chanson : faire varier les paroles selon un autre message que l'on précisera
- la faire vivre : la mimer, l'illustrer, la danser…

Paroles de la chanson

Regarde-la ma ville
Elle, s'appelle Bidon
Bidon, Bidon, Bidonville
Vivre là-dedans, c'est coton
Les filles qui ont la peau douce
La vendent pour manger
Dans les chambres l'herbe pousse
Pour y dormir faut se pousser
Les gosses jouent, mais le ballon
C'est une boîte de sardines, Bidon

Donne-moi ta main, camarade
Toi qui viens d'un pays
Où les hommes sont beaux
Donne-moi ta main camarade
J'ai cinq doigts moi aussi
On peut se croire égaux

Regarde-la ma ville
Elle s'appelle Bidon
Bidon, Bidon, Bidonville
Me tailler d'ici, à quoi bon
Pourquoi veux-tu que je me perde
Dans tes cités ? À quoi ça sert
Je verrais toujours de la merde
Même dans le bleu de la mer
Je dormirais sur des millions
Je reverrais toujours, toujours Bidon

Donne-moi ta main, camarade
Toi qui viens d'un pays
Où les hommes sont beaux
Donne-moi ta main, camarade
J'ai cinq doigts moi aussi
On peut se croire égaux

Serre-moi la main, camarade
Je te dis au revoir

Se sensibiliser au problème des bidonvilles

Objectifs

Les jeunes se sensibilisent au non-respect des droits humains et aux conséquences de la pauvreté dans les bidonvilles. Comprendre les liens entre pauvreté et droits humains, mieux connaître la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Aborder la notion de dignité. Par le choix des images, on acquiert en outre une notion de la négociation et du consensus.

Public visé

À partir de 12 ans.

Conditions matérielles

Partir de l'exposition d'Amnesty International France (pour avoir des images).

Ou bien se procurer un jeu de photos de bidonvilles un peu partout dans le monde (téléchargeables).

Prévoir des exemplaires de la DUDH.

Déroulement

A. Partir des connaissances des adolescents

- pour vous, qu'est-ce qu'un bidonville ?
- où avez-vous entendu parler des bidonvilles ?
- si vous deviez utiliser une image pour décrire un bidonville quelle serait-elle ?
- d'après vous, où se trouvent les bidonvilles ?
- en existe-t-il en Europe ?
- quels sont les inconvénients de vivre dans un bidonville ?
- existe-t-il des inégalités dans les bidonvilles ?
- trouvez des mots clés en rapport avec les bidonvilles.
- quels sont vos sentiments face à la situation des bidonvilles ?

Résumez les connaissances et perceptions des adolescents.

B. Photolangage

Mettre les participants en petits groupes. Montrer sans commentaires les photos que vous avez sélectionnées. Demander à chaque groupe d'en choisir une sans la prendre (au cas où certains choisiraient la même). Le groupe doit être d'accord sur le choix.

Chaque groupe réfléchit au sens de l'image choisie et à ce qu'elle révèle de la situation dans les bidonvilles et de la dignité. Il consulte la DUDH pour chercher les violations des droits humains.

Chaque groupe choisit un représentant qui va exposer les résultats de cette réflexion, mais tous les membres du groupe peuvent ajouter des commentaires.

C. Mise en commun

Dans cette restitution, on s'attache à montrer les violations des droits d'un côté, mais aussi à cerner la notion de dignité, par sa représentation ou par son déni.

Recherche commune des causes de cette situation de violation.

On écrit l'essentiel sur un tableau.

D. Amorcer une discussion à partir des éléments notés au tableau

- Qu'est-ce qui vous frappe ?
- L'absence ou la limitation de certains droits peut-elle entraîner d'autres problèmes que la pauvreté ? Insister sur cette réflexion.
- Prenez un des droits humains en relation avec les bidonvilles et imaginez les conséquences futures sur la vie d'un habitant dues à la privation de ce droit.

Écriture d'un texte sur la dignité telle qu'elle apparaît à la lecture de ces images et de leur interprétation.

Conseils

Plus d'un milliard de personnes, sur tous les continents, vivent dans des bidonvilles. Selon certaines prévisions, deux milliards de personnes vivront dans ce type d'habitat en 2030. Les violations des droits humains sont généralisées et systématiques dans les bidonvilles. Les personnes qui y vivent sont privées de leurs droits à un logement convenable, à l'eau et à des installations sanitaires, à l'éducation et à la santé.

Elles subissent la violence de la police et de bandes criminelles. Elles vivent également sous la menace permanente d'être expulsées de force de leur logement, faute de procédure légale et d'autres garanties en la matière, et ne se voient proposer aucune solution de relogement.

La pauvreté est un désastre sur le plan des droits humains et les bidonvilles en sont la manifestation la plus visible.

Pour aller plus loin

Par petits groupes (2 ou 3), présenter un bidonville par les moyens de son choix (power point, dessins, exposé…). Voir exemple de Nairobi, plus bas.

Faire un grand collage d'images trouvées par les participants et symbolisant la dignité.

Le cas de Nairobi au Kenya

Les bidonvilles de Nairobi (il y en a environ 150) regroupent plus de 60 % de la population de l'agglomération...

Chiffres clés : ce qu'il faut savoir sur le bidonville de Kibera :

- Kibera est l'un des plus grands bidonvilles d'Afrique avec une population estimée de 700.000 à 1 million d'habitants.
- la superficie est de 250 hectares, avec une densité de 2000 personnes par hectare, ce qui signifie qu'une moyenne de 1500 personnes vit sur l'équivalent d'un terrain de football.
- la moitié des habitants a moins de 15 ans.
- Kibera est composé de 12 villages, chacun variant en population et en taille, topographie, culture, ethnies, et religion.
- 80% des jeunes sont au chômage.
- Kibera, située sur des terres gouvernementales, est devenue « terrain illégal » et ne rentre pas dans le budget de Nairobi pour les services publics. Kibera se trouve à 7km du Central Business de Nairobi.

Le plaidoyer

Objectifs

Il s'agit d'argumenter sur une question en vue d'obtenir une amélioration de la situation, du problème. C'est donc un exercice d'argumentation construite, raisonnée. Il peut se faire seulement par écrit ou se dire oralement.

Public visé

Lycéens, adolescents.

Conditions matérielles

Rien de spécial, temps variable : pour une bonne argumentation, il faut s'appuyer sur un travail de réflexion préalable, une documentation, une préparation. C'est donc un travail qui suit d'autres exercices et peut par exemple s'appuyer sur une exposition.

Déroulement

A. Choisir un thème

Le prendre en rapport avec le travail fait au préalable, par exemple la défense des droits des personnes vivant dans les bidonvilles.

B. Se documenter

Internet, exposition, documents écrits, témoignages, émissions…

C. Préparer l'argumentation

- au vu de la documentation réunie, vers quelle conclusion aller ? Par exemple, montrer que les bidonvilles sont une richesse pour le pays qui les abrite et les méprise.
- cette conclusion sera le fil du plaidoyer. On cherche alors à organiser l'argumentation en fonction de ce fil.
- rechercher les arguments, les classer en fonction de leur efficacité, de leur pertinence par rapport à la conclusion, penser aux exemples et aux contre-exemples qu'on peut leur opposer.
- s'adapter au public qui va entendre le plaidoyer ou le lire. Penser à son niveau, mais aussi à ses préjugés éventuels. Réfuter par avance les oppositions.

D. À l'écrit

Rédiger en suivant un plan comme une argumentation écrite, mais s'en tenir à un canevas détaillé pour garder une forme de spontanéité.

E. À l'oral

Essayer de faire passer son message avec conviction.

Conseils

Cet exercice demande travail et réflexion, il est extrêmement formateur et il est dommage de le laisser sans suite. On tâchera de le mettre en situation pour le valoriser.

Pour aller plus loin

On peut organiser un concours de plaidoyers, les reproduire.
On peut aussi les adresser à la municipalité d'une ville comportant des bidonvilles.

« Slumdog Millionaire »

Public visé

De 12 à 18 ans, les activités pédagogiques proposées pouvant être adaptées au groupe de jeunes.

Conditions matérielles

Le DVD « Slumdog Millionaire »
Le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

Déroulement

Les activités proposées sont indépendantes et seront choisies en fonction de l'âge des participants et du temps disponible.

Activité 1 : Mises en situation

Voici un résumé de la vie de Jamal, Salim et Latika. À vous de le réécrire sans qu'aucun des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne soit bafoué.

« Jamal et Salim vivent à Dharavi, un bidonville au centre de Mumbai. Les conditions de vie y sont difficiles : aucune infrastructure, manque d'hygiène, insalubrité, aucune mesure de protection et de sécurité pour les personnes qui y vivent. Protégés par leur mère, les deux enfants vont à l'école et s'amusent avec leurs copains. À la suite d'une violente agression au sein du bidonville de la part d'extrèmistes indous, la mère des deux enfants est tuée par le simple fait de sa religion.

Devenus orphelins, les deux enfants errent dans les rues de Mumbai et sont obligés de travailler pour survivre. Ils feront la rencontre d'une petite fille, Latika, orpheline elle aussi. Recueillis par Maman qui exploite les enfants sans vergogne, les enfants sont envoyés mendier et certains sont mutilés pour susciter la pitié des passants. Après avoir réussi à lui échapper, les enfants font de menus travaux. Salim côtoie le milieu mafieux espérant tirer son épingle du jeu, Latika est retenue prisonnière chez un grand truand qui la bat et Jamal devient porteur de thé dans un call center. C'est l'ensemble de ces expériences de vie qui lui apportera les réponses aux questions du jeu « Qui veut gagner des millions ? » auquel il participe afin de retrouver celle qu'il n'a jamais cessé d'aimer, « la troisième mousquetaire », Latika. ».

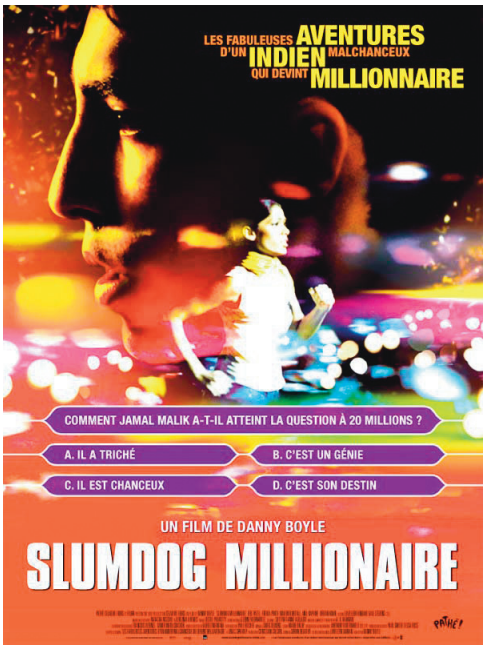
LES FABULEUSES AVENTURES D'UN INDIEN MALCHANCEUX QUI DEVINT MILLIONNAIRE
COMMENT JAMAL MALIK A-T-IL ATTEINT LA QUESTION À 20 MILLIONS ?
A. IL A TRICHÉ
B. C'EST UN GÉNIE
C. IL EST CHANCEUX
D. C'EST SON DESTIN
UN FILM DE DANNY BOYLE
SLUMDOG MILLIONAIRE

Activité 2 : Quiz - Avez-vous bien vu le film ?

Répondez aux questions suivantes

Q1 *Que signifie le titre du film ?*

1. le citadin devenu millionnaire
2. le millionnaire devenu pauvre
3. le pouilleux des bidonvilles

Q2 *Principalement, où se déroule l'histoire ?*

1. Calcutta
2. Mumbai
3. Delhi

Q3 *Où vit-il ?*

1. dans un appartement
2. dans un bidonville
3. dans une ferme

Q4 *Quels sont les propos du policier à son collègue lorsqu'il découvre Jamal inanimé ?*

1. Fais attention ! On va encore se retrouver avec un ministre sur le dos !
2. Continue comme ça et je ferrai un rapport
3. Maintenant on va se retrouver avec Amnesty International sur le dos qui va nous emmerder avec les droits de l'homme.

Q5 *Lorsqu'ils travaillent à la décharge, comment deux hommes attirent-ils la sympathie des enfants afin de les emmener avec eux ?*

1. en leur jurant que plus jamais ils n'auront à travailler
2. en leur offrant des vêtements
3. en leur offrant du coca-cola

Q6 *Comment s'appelle l'homme qui attire les enfants ?*

1. Malik
2. Darchan
3. Maman

Q7 *Lorsqu'il se retrouvent à deux, dans quel lieu indien célèbre Jamal et salim s'improvise-t-il guides ?*

1. le Kajuraho
2. le Taj Mahal
3. le Qutub Minar

Q8 *Au moment où ils participent au jeu, où travaille Jamal ?*

1. dans une banque
2. dans une entreprise de programmes informatiques
3. dans un call center

Q9 *Comment l'histoire se termine-t-elle ?*

1. Jamal rejoint son frère
2. Jamal retrouve Latika
3. Jamal repart seul au jeu

Activité 3 : Les droits de l'homme dans le film

Voici dix scènes du film qui illustrent immanquablement le non-respect de certains articles de la Déclaration universelle des droit de l'homme.

Reliez chaque situation du film au droit qu'elle bafoue.

1. A l'âge adulte; Latika est enfermée dans une prison dorée par le grand mafieux de Mumbai. Il fait d'elle son esclave.

2. Dans la première scène du film, qui se déroule au commissariat de police, Jamal est attaché au plafond par des liens et reçoit une violente décharge électrique.

3. Lorsqu'ils travaillent à la décharge, un homme, Maman, offre à Jamal et Salim un Coca, les emmène avec lui et les met à son service pour qu'ils aillent mendier en ville.

4. Pour avoir correctement chanté « ***Darsham Do Ghanshyam*** », Arvind a les yeux mutilés par l'homme de main de Maman.

5. Latika est exploitée par Maman dans un bordel de Mumbai.

6. Parce qu'il est soupçonné d'avoir triché au jeu « ***Qui veut gagner des millions ?*** »Jamal est arrêté.

7. Lorsque leur mère est encore en vie, les enfants sont envoyés à l'école. Dans leur classe, ils sont une soixantaine. À la mort de leur mère ils doivent renoncer à aller à l'école pour travailler.

8. Les femmes du bidonville lavent leur linge dans une fosse d'eau souillée au cœur du bidonville.

9. La mère de Jamal, de confession musulmane, est tuée lors d'une insurrection des fanatiques hindous dans le bidonville.

10. Jamal et Salim grandissent dans un logement de fortune fait de tôles et de cartons. Considérée comme illégale dans une zone de non-droit, leur habitation peut être démolie à tout moment et ne fait l'objet d'aucune attention de la part de la police.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation.

L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental.

L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...]

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Droit au logement

Objectifs

Faire comprendre que le droit à un « niveau de vie suffisant » implique l'accès à l'eau, à l'éducation, à un certain nombre de droits, dont le droit au logement.

Réfléchir sur la notion de logement convenable et décent, et sur la privation d'un tel logement.

Public visé

À partir de 8 ans.

Pour les plus grands, on peut visionner Slumdog Millionaire.

Conditions matérielles

Matériel de dessin pour les plus jeunes.

Pour les autres, tableau.

Déroulement

A. Comprendre la notion de logement convenable

Pour les plus jeunes :

- faire dessiner un logement convenable (pas d'idéalisation). Faire nommer ce qui est essentiel à la vie d'une famille en France.
- faire dessiner un logement qui ne correspond pas à cette notion, toujours en France : manques, insalubrité…
- comment passer d'un logement non-convenable à un logement convenable ? Quelles aides existent ? Quel rôle peut jouer l'État ? Les collectivités locales ?
- l'environnement du logement : étudier son emplacement, les qualités nécessaires pour qu'il soit décent.

Pour les plus âgés :

Un travail similaire se fait au tableau : on liste les éléments pour chaque question.

B. Les problèmes et les solutions possibles

- le droit au logement est-il inscrit dans la constitution française ? Dans la DUDH ?
- le logement social : conditions d'accès, discriminations éventuelles
- les sans domicile fixe (SDF) : pourquoi sont-ils à la rue ? Quelles aides peut-on leur apporter ?
- et ailleurs ? Les notions de logement décent / convenable varient selon les époques et les lieux. (voir le travail sur les bidonvilles dans d'autres fiches).
- si on visionne Slumdog millionaire, s'interroger sur les conditions de vie dans le bidonville (sanitaires, matériaux de construction, urbanisme, eau…).

C. Le cas des gens du voyage

- distinguer les Roms des gens du voyage : ces derniers sont souvent des Français, nomades. Cela signifie une absence de domicile fixe, donc des difficultés pour obtenir des documents officiels d'identité.
- les gens du voyage doivent posséder un carnet de circulation. Chercher sur internet ou dans une encyclopédie l'explication de ce terme, se renseigner sur la loi de 1969 qui l'instaure. Pourquoi impose-t-on ce carnet ?

- la loi Besson et les aires d'accueil. But de la loi, état des lieux dans les communes de plus de 5000 habitants proches du lieu de résidence des participants
- réfléchir sur le choix du nomadisme et sur la vision que nous en avons.

Conseils / informations

Le logement n'est pas un luxe, c'est un droit humain et son absence entraîne la violation d'autres droits humains (éducation, santé…). La DUDH garantit ce droit à l'article 25.

Un niveau de vie suffisant (voir fiche pédagogique sur ce point) implique ce droit au logement. Pour cela, la solidarité nationale est nécessaire (logements sociaux par exemple). La loi DALO, son but, ses limites.

Pour aller plus loin

- exposé sur les gens du voyage, les Roms, leur histoire commune et leurs différences.
- le droit à la différence : le choix du mode et du type de l'habitat doit rester possible. Ne pas confondre la relativité du confort et celle de la décence.
  Réfléchir à cette notion (choix de vivre sous des yourtes, dans des cabanes…).
- référence au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDESC) qui cite le droit à un logement « suffisant ».

L'accès à l'eau, un droit à revendiquer

Objectifs

Prendre conscience de l'importance que revêt l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, qu'il fait partie intégrante de la réalisation de tous les droits humains.

Le manque d'accès à l'eau n'est pas qu'un problème sanitaire, il a des conséquences sur de nombreux domaines la vie quotidienne des habitants et, par suite, sur la société dans son ensemble.

Du droit à l'eau et à l'assainissement, dépend le droit à la vie et à la dignité. Cette activité permet aussi une créativité des participants.

Public visé

A partir de 10 ans, en modulant selon les âges.

Conditions matérielles

- prévoir des exemplaires du texte de la DUDH.
- un tableau / paper board
- temps : deux heures pour la première partie (A,B,C,D), une heure pour la dernière (E).

Déroulement

A. Réflexion préalable pour les intervenants

L'intervenant fait un topo rapide sur la nécessité de parler de l'accès à l'eau en tant que droit.

L'eau, c'est la vie, et son accès inéquitable est le vecteur d'inégalités sociales, politiques, humaines et donc de violations des droits humains. 884 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, plus de 2.6 milliards de personnes ne sont pas raccordées à un réseau d'assainissement, près de 1,5 million d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent par an du fait de maladies hydriques ou liées à l'absence de services d'assainissement.

Le manque d'eau a des conséquences sur l'accès à l'éducation, à la santé, à une alimentation saine et compromet donc la vie quotidienne. Tous les droits humains en sont affectés.

B. Connaissances des jeunes

Selon les âges, on part de questions différentes : par exemple :

- à quoi sert l'eau ? Lister les réponses
- à quoi associe-t-on l'eau ? Évoquer des images (vacances, ville…).
- dans quelles situations peut-on manquer d'eau ?
- qu'est-ce qu'on ne peut pas faire si on manque d'eau ? Quelles en sont les conséquences ?
- quels sont les pays qui sont confrontés au manque d'eau chronique ?
- quelle est la situation en Europe du Nord ? Et du Sud ?

C. Préparer une conférence ou un exposé sur le droit d'accès à l'eau

- on propose une conférence / un exposé de sensibilisation pour un public non-averti.
- distribuer le texte de la DUDH à chaque participant. Faire des groupes de 4 à 6 personnes.

- repérer dans la DUDH les droits qui peuvent être affectés par les inégalités d'accès à l'eau. Ainsi, un enfant qui doit aller chercher l'eau pour sa famille à une heure de marche ne peut aller à l'école, elle-même située loin de son habitation.
- chaque groupe présente ses conclusions, mise en commun au tableau.

D. Essai de synthèse après cette mise en commun

- qu'est-ce qui frappe dans le constat établi ?
- interdépendance des droits
- l'accès difficile à l'eau entrave certains droits : réfléchir à la proposition inverse. La limitation de certains droits peut-elle limiter l'accès à l'eau ? Penser au cas des bidonvilles.
- l'accès à l'eau n'est pas un droit inscrit dans la DUDH. Devrait-il l'être ? Pourquoi oui ou non?
- la DUDH énonce-t-elle des droits qui pourraient comprendre ce droit à l'eau ?

Conclure en définissant le droit à l'eau (toute personne, sans discrimination, quel que soit son revenu, doit avoir accès à une quantité d'eau suffisante pour sa vie et sa santé, de bonne qualité et dans son voisinage immédiat). L'accès difficile est la cause et la conséquence de droits bafoués. L'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien commun, non seulement de l'humanité, mais aussi pour le vivant.

E. La conférence ou l'exposé

Faire construire la conférence « idéale » par l'ensemble des participants en organisant les points mis en valeur. Faire prononcer cette conférence.

Conseils

Faire effectuer par les participants une recherche sur internet pour des exemples concrets et des chiffres sur cette question. Leur faire découvrir le « Manifeste de l'Eau, pour un contrat mondial », de Ricardo Petrella, publié en 1998. Ils peuvent aussi chercher des renseignements sur le Conseil Mondial de l'Eau (CME) et le Forum mondial de l'eau (le prochain aura lieu en mars 2012 à Marseille).

Se référer à la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies (64/292), le 28 juillet 2010, qui réaffirme le caractère juridiquement contraignant des droits à l'eau et à l'assainissement.

Signaler la résolution 58/217 du 23 décembre 2003 par laquelle la période 2005-2015 a été proclamée décennie internationale d'action « L'eau source de vie ».

Rappeler l'objectif n°7 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et se renseigner sur «l'évaluation » de cet objectif en 2010.

Pour aller plus loin

A. Retour sur le travail effectué

Comment voient-ils désormais le problème de l'accès à l'eau ?

Est-ce que cela va changer quelque chose dans leur pratique quotidienne ? Quels gestes peut-on faire ? Est-ce significatif ?

B. Réflexion sur l'avenir

Pourquoi est-il important de se battre pour que l'accès équitable à l'eau soit garanti ?

Comment faire pour aider à relever ce défi d'une eau accessible à chacun ? Quelles solutions, quels leviers ?

Au niveau mondial, peut-on envisager une instance spécifique ? Essayer de l'imaginer.

Comment gérer la future crise de l'eau due à l'accroissement des populations, au changement de mode de vie, le tout lié à de probables pénuries alimentaires ?

Puisque ce n'est pas un droit appliqué, il faut recourir à des actions : chercher des idées en ce sens. Voir par exemple la Fondation France Libertés (relais en France du Mouvement des Porteurs d'eau), les actions menées par l'ONG (organisation non gouvernementale) « Terre des hommes » dans différents continents.

Se sensibiliser et réagir face aux expulsions forcées

Objectifs

Prendre conscience des liens entre les expulsions forcées et les droits humains. Cela passe par une analyse de texte et une mise en situation pour trouver les droits affectés par ces expulsions.

Public visé

À partir de 14 ans.

Conditions matérielles

Quelques exemplaires des textes en annexe (pages 32 et suivantes). Au choix : les extraits sont reproduits séparément (6 annexes) ou sous forme de dossier.

Ces 6 extraits concernent des exemples (annexes 2, 3 et 4), la théorie (annexe 1), les droits (annexe 5) et les recommandations d'Amnesty (annexe 6). Ils seront utilisés à divers moments.

Déroulement

A. Questions préalables pour sonder les représentations des participants

- a-t-on le droit d'expulser une personne de son domicile ?
- que représente pour vous une expulsion forcée ?
- avez-vous déjà entendu des cas d'expulsions forcées ?
- d'après-vous, comment se déroule une expulsion forcée ?
- existe-t-il des expulsions forcées en Europe ?

B. Lecture des textes

- trois groupes sont constitués et chaque groupe découvre un des extraits présentant des exemples d'expulsions forcées (annexes 2, 3, 4).
- chaque groupe relève les violations aux droits humains dans son ou ses exemples
- mise en commun des relevés. On en tire des constantes dans la mise en œuvre des expulsions forcées.
- le cas des Roms en Europe (apports théoriques)

C. Élargissement du champ

- chercher des documents, des témoignages, sur la construction des installations pour les JO de Pékin ou pour le barrage des Trois Gorges.
- les expulsions de Juifs pendant la 2ème guerre mondiale.
- les expulsions d'habitants de terrains miniers, pétrolifères…
- que déduire de tous ces rapprochements ? Voir l'annexe 1 avec le groupe entier.

D. Connaître ses droits et les faire connaître

On s'appuie sur les annexes 5 et 6. Lecture, commentaires.

Cas pratique

Des voisins sont expulsés, les enfants ne vont plus à l'école. Imaginer les changements et l'organisation de leur existence. Quels droits ne sont plus respectés ?

Action

Que faire pour aider les enfants ? Pour la vie quotidienne ? Pour le rétablissement de leurs droits ? À qui s'adresser ?

Conseils

Le cas des Roms sert de base à ce travail, mais il est important de montrer que les mêmes phénomènes sont à l'œuvre dans tous les cas d'expulsions forcées.

Pour aller plus loin

Recherche personnelle ou par petits groupes sur les personnes déplacées, les peuples déplacés.

Recherche sur les bases du droit de propriété.

Le droit à l'éducation

Objectifs

Comprendre les difficultés de l'accès à l'éducation, saisir que l'absence de mesures prises renforce l'inégalité du droit à l'éducation et comprendre l'interdépendance du droit à l'éducation avec d'autres droits humains fondamentaux.

Aspect pratique : chercher des solutions envisageables.

Public visé

Dès le primaire.

Conditions matérielles

Prévoir un exemplaire par groupe de l'album La Fille du pays des neiges, He Zhihong, Ed.Le Sorbier.

Déroulement

A. Partir des connaissances des participants

En adoptant l'angle des inégalités d'accès au droit à l'éducation, répondre aux questions suivantes :

- que représente pour vous l'éducation ? A quoi associez-vous ce terme ?
- quels sont les facteurs qui pourraient vous empêcher d'aller à l'école ?
- quels seraient alors vos manques, vos difficultés ?
- comment allez-vous en classe ? Et sans ce moyen de locomotion, comment feriez-vous ?

B. Étude de cas : le cas de Fang

Compréhension de l'histoire (lecture silencieuse ou collective selon les âges)

- pourquoi ne peut-elle pas aller à l'école ?
- pourquoi la mère agit-elle de cette façon ? Fait-elle cela par méchanceté ?
- pourquoi l'institutrice et le père réagissent-ils autrement que la mère ?
- comment qualifier le caractère de Fang ?
- finalement, quelle est la raison essentielle pour laquelle elle ne pouvait pas aller à l'école ?

Réflexion

- qu'est devenue Fang ?
- si elle n'était pas allée à l'école, que serait-elle devenue ?
- tous les enfants auraient-ils pu réussir ce qu'elle a fait ?
- pourquoi est-ce important que tous les enfants aillent à l'école ?
- et les filles, particulièrement ?

C. Réflexion sur le travail effectué

- avaient-ils déjà pensé au problème pour certains enfants d'aller à l'école ?
- qui devrait être responsable de la résolution de ce problème?
- des gens ordinaires comme vous et moi peuvent-ils contribuer à la solution du problème? Comment et quand?
- peut-on agir avec d'autres (organisations non gouvernementale, associations…) ?

Conseils

La discussion sera plus ou moins approfondie selon les connaissances des participants sur la question, mais tenter néanmoins d'aborder leurs perceptions du travail des enfants et les solutions qu'ils envisagent, de les amener à creuser cette problématique.

Pour aller plus loin

Pour les adolescents

Lire « **Le Journal de Ma Yan** », Pierre Heski, chez Ramsay Poche.

Les difficultés de Ma Yan, qui veut aller à l'école et manque de tout pour cela.

Renseignements sur ce cas : www.enfantsduningxia.org

Pour les plus âgés

On peut visionner le documentaire « **China Blue** », de Micha X.Peled (DVD Montparnasse), qui raconte le quotidien d'une adolescente de 14 ans, Jasmine, plutôt un calvaire, dans une usine de confection de jeans. Jusqu'à 20 h par jour, pour 5 centimes l'heure (moins la pension)… « Sous l'étiquette, la souffrance… », vous ne regarderez plus l'étiquette « made in China » de la même façon (Voir *l'AJ*, supplément Jeunes de la *Chronique n°292* - le magazine mensuel d'Amnesty International).

Une écolière au Ghana tenant un
panneau portant l'inscription
« Chaque fille a droit à l'éducation dans un environnement sûr»
© Amnesty International

L'éducation pour tous ?

Objectifs

Prendre conscience des conditions permettant une éducation accessible à tous, en comprenant les obstacles à cette réalisation, en identifiant leur origine. Découvrir les implications des violations de ce droit à l'éducation.

Public visé

À partir de 10 ans.

Conditions matérielles

Prévoir des exemplaires de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Pour les plus jeunes, prendre la version simplifiée téléchargeable sur le site de l'UNICEF.

Déroulement

A. Prise de conscience

Les participants sont par petits groupes et imaginent la journée d'un ou d'une jeune illettré (e) dans une grande ville : il doit chercher un emploi, aller au restaurant, téléphoner, prendre les transports en commun… etc.

Lister les situations délicates et les solutions éventuelles, avec mise en commun.

B. Extension à l'éducation en général

L'éducation ne sert pas qu'à apprendre à lire, écrire, compter : toujours par groupes, lister les grandes capacités induites par une éducation correcte.

C. Réflexion sur les obstacles à cette éducation :

Faire réfléchir, toujours par groupes, aux thèmes suivants (2 ou 3 par groupe) en cherchant les apports possibles, les obstacles éventuels, les solutions envisageables:

- éducation et adultes (enseignants, formateurs, éducateurs, famille, entourage…)
- éducation et médias (presse, radio, TV, internet…)
- éducation et contrainte
- éducation gratuite et coût de l'éducation
- éducation et conditions matérielles (transport, alimentation, matériel scolaire…)
- éducation et conditions de vie (politique, guerre, travail…)
- éducation et sexe (les fillettes, rôle des femmes)
- éducation minimale et éducation supérieure

D. Mise en commun / Synthèse.

Variante : si vous manquez de temps, vous pouvez demander à chacun des participants de choisir un sujet et de s'exprimer sur la question pendant une minute sans hésitation ni répétition. C'est une technique pour améliorer ses capacités d'expression orale.

Conseils

Quelques rappels concernant ce droit

Le droit à l'éducation fait partie des droits économiques, sociaux et culturels reconnus. Néanmoins, malgré l'engagement des États à garantir une éducation de base gratuite pour tous, la réalité est que seule une minorité en bénéficie.

Devant ce défi, la communauté internationale s'est réunie au Sénégal en 2000 dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation (WEF). Quelque 1100 participants de 164 pays ont adopté le Cadre d'action de Dakar qui les engage à pourvoir à une éducation de base de qualité pour tous en 2015. À l'UNESCO a été confiée la responsabilité globale de coordonner l'ensemble des acteurs de la scène éducative internationale et de jouer un rôle moteur dans la dynamique mondiale.

Il a été reconnu que les pays étaient confrontés à des défis différents. Par exemple, certains pays manquent de ressources, d'autres de volonté politique. L'un des résultats de cette rencontre était la reconnaissance que, pour atteindre et tenir les objectifs et les cibles de l'éducation pour tous, il était nécessaire de mettre en place de vastes partenariats au sein des pays, avec le soutien des agences et des institutions régionales et internationales.

Cette rencontre fut l'occasion de souligner l'importance cruciale du développement de l'éducation pour tous, de la paix, de la participation effective de la société civile et d'économies saines. Un des résultats a été la définition d'objectifs précis, assortis de délais spécifiques, ainsi que la description des actions à prendre à tous les niveaux dans la perspective de l'éducation pour tous.

UNESCO, *L'Éducation pour tous*
Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, 2000.
http://www2.unesco.org/wef/fr-index.htm

Pour aller plus loin

A . Une recherche pour approfondir un des thèmes proposés

Exemples de questions

1. Quels sont les 6 pays où le taux de scolarisation est le moins élevé ?
2. Citer trois points communs entre ces pays
3. Citer 10 pays où le taux de scolarisation dans le primaire est le plus élevé.
4. L'école secondaire est-elle obligatoire partout ?
5. Depuis quand l'école secondaire est-elle obligatoire en France ?
6. Quel est le rôle de l'État dans la scolarisation des enfants ?
8. Sur quels continents se situent la majorité des pays où tous les enfants vont à l'école ?
9. Comment expliquer cette situation ?

B. Une lettre aux autorités françaises

Écrire pour leur demander ce que fait notre pays pour répondre aux objectifs définis lors du Forum mondial sur l'éducation.

Droit à un niveau de vie suffisant

Objectifs

Comment intégrer la notion de niveau de vie suffisant ? Cette activité vise à sensibiliser les jeunes à cette notion : faire le lien entre les biens que nous possédons et ceux qui suffisent. Évoquer la société de consommation, mais aussi les droits à l'éducation, à l'eau, à un logement décent... Réfléchir à ce qu'implique un niveau de vie décent pour toute la planète.

Public visé

À partir de 10 ans.

À partir de 12-14 pour le reportage (Pour aller plus loin).

Conditions matérielles

Des magazines de toutes sortes, avec de nombreuses photos, publicités…

Petit matériel : colle, ciseaux, feutres….

Pour aller plus loin : Reportage réalisé par France 4 « Les Roms, victimes de préjugés », qui parle de la France et est disponible sur www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?article1886

Déroulement

Par petits groupes ou seuls

- faire découper dans les magazines des photos de biens de consommation de toutes natures. Les coller sur de grandes feuilles en trois colonnes :
  - ceux qui nous semblent indispensables pour vivre
  - ceux qui nous semblent facultatifs
  - ceux qui nous semblent futiles ou superflus

On peut discuter, argumenter…

- prendre des ciseaux et reconsidérer les colonnes en se mettant à la place d'un habitant de bidonville. Modifier le classement de ce point de vue.
- discuter, argumenter.
- réfléchir à la notion de besoin et à celle de désir.
- aborder le problème aussi par le biais économique : un milliard d'êtres humains vivent avec moins d'un euro par jour. Comment peuvent-ils se procurer ce que nous estimons nécessaire ?
- si on s'en tient aux seuls produits alimentaires, étudier les conséquences d'une alimentation de type occidental qui se généraliserait à la planète.
- reprendre les images découpées et d'autres et coller sur une nouvelle feuille celles qui symboliseraient un niveau de vie décent pour tous et acceptable pour la planète.

Conseils

Il s'agit de sensibiliser à des concepts et des enjeux, pas de faire de véritables calculs économiques.

Pour aller plus loin

Travail sur le reportage sur les Roms, « Les Roms, victimes de préjugés » (voir référence plus haut).

A. Avant de le visionner, poser aux jeunes des questions pour cibler les a priori

- avez-vous entendu parler des Roms ? Qu'en savez-vous ?
- d'où viennent-ils ? Où habitent-ils ?
- des Roms vivent-ils en Europe ?
- quelles sont leurs occupations ?
- en avez-vous rencontré ?
- on leur donne d'autres noms : lesquels ?

B. Le groupe regarde le reportage

C. Donne ses impressions immédiates

- qu'avez-vous ressenti pendant le reportage ?
- que penser de la situation des Roms ? Juste, injuste, pourquoi ?
- pensiez-vous que ce que vous avez vu était possible en Europe ?

D. Puis cherche à comprendre

- pourquoi les Roms viennent-ils en France ?
- comment y sont-ils accueillis ?
- quelles solutions leur propose l'État ?
- pourquoi ne retournent-ils pas en Roumanie ?
- la situation des Roms a-t-elle changé ? Pourquoi ?
- ont-ils une vie décente ? Pourquoi oui ou non ?
- relevez au moins 5 droits humains bafoués dans ce que montre le reportage
- quelles solutions pour améliorer la situation des Roms ? En Roumanie et en Europe.
- imaginer l'avenir d'un jeune Rom dans 10 ans et dans 20 ans.

Carnet de santé

Le carnet de santé

Au format d'un « vrai » carnet de santé, cet outil va aider les éducateurs à faire découvrir aux jeunes que l'inégalité devant la santé résulte souvent de l'inégalité devant les droits fondamentaux.

Ce document implique chaque enfant dans une recherche sur sa propre santé tout en l'incitant à s'informer sur ce qui se passe autour de lui et ailleurs dans le monde.

On peut aborder la nutrition, la croissance, l'hygiène, les maladies, l'environnement, la protection sociale…

http://ritimo.paca.free.fr/sante/

ou taper : carnet de santé-Ritimo

Objectifs

Faire prendre conscience que la santé conditionne d'autres droits, mais que l'accès aux soins n'est pas donné également à chacun.

Public visé

Dès 10 ans.

Conditions matérielles

Nécessité d'accéder au site internet

http://ritimo.paca.free.fr/sante/

ou taper : carnet de santé-Ritimo

Déroulement

Chaque intervenant use du site selon son projet et l'âge des participants.

Grandir, quelles que soient les circonstances

Objectifs

La sensibilisation et le travail sur différents thèmes liés à la dignité doivent permettre une appropriation par chacun des participants, ouvrir une voie vers l'action et susciter des interrogations.

Les droits sont liés, indissociablement, et conditionnent la croissance de chacun.

Public

À tout âge.

Conditions matérielles

Chaque participant choisit son mode d'expression. Il décide donc lui-même de ses besoins. Ce travail peut se faire en petits groupes ou seul, chez soi ou en collectivité.

Déroulement

A. Bilan

Chacun fait le bilan de ce qu'il a appris, ressenti, de ses interrogations lors des différentes séances d'activités. Il n'est pas nécessaire de les avoir toutes faites, naturellement. On s'interroge en particulier sur les obstacles à une croissance harmonieuse, sur tous les plans.

B. Un mode d'expression

Choix d'un mode d'expression, avec une contrainte : ce qu'on va exprimer doit être compréhensible par les autres, même ceux qui n'ont pas travaillé sur le thème. Une autre contrainte est la limitation du message en temps, s'il est parlé, joué…, en taille s'il est écrit, peint…

C. Contenu du message

On donne pour obligation de parler d'un aspect problématique, qui empêche l'accès à la dignité, et d'un aspect positif qui permet l'appropriation par les victimes de violations des droits de cette même dignité.

Par exemple, on peut choisir de montrer l'absence d'école dans les bidonvilles et des initiatives de parents / éducateurs mettant en place un système de substitution. Ou bien la création d'une milice qui serait pacifique, pour assurer plus de sécurité aux habitants.

D. Travail de chacun.

Les travaux seront réunis dans une salle (écrits, dessins…) où se tiendra un spectacle (slams, théâtre, chansons…).

Pour aller plus loin

Réaliser un DVD résumant les créations et le faire présenter par les participants à des groupes d'adolescents.

Droit à la santé

Objectifs

Faire vraiment ressentir cette interpénétration des droits, sans doute plus facilement compréhensible à partir du thème de la santé. Sans une santé correcte, pas de travail par exemple, sans accès à l'eau, pas de santé, sans travail, pas d'éducation pour les enfants… etc.

La santé a un prix, il n'est pas toujours pris en charge par les collectivités.

Public visé

Collégiens et lycéens.

Les cours de géographie de 5ème et 2de abordent ce thème.

Conditions matérielles

Voir des images sur le site www.expo-dignité.com

À partir de 15 ans, visionner sur You tube une vidéo d'Amnesty International de septembre 2009 : « *Sierra Léone : Une femme ne doit pas mourir en donnant la vie.* » La santé est un droit fondamental. (17mn 12- français et anglais, sous-titré en français).

Déroulement

A. Connaissance du problème, dans le cas de la naissance

- qu'est-ce que la mortalité maternelle ? La mortalité infantile ? L'espérance de vie à la naissance ? L'encadrement sanitaire ?
- rechercher des renseignements sur ces données pour la France, le Burkina Faso et l'Inde.
- pourquoi ces données sont-elle différentes dans ces 3 pays ?
- où les enfants naissent-ils en France ? Les mères sont-elles suivies pendant leur grossesse ? A quel endroit ? Ont-elles des congés liés à la naissance ?
- comment cela se passe-t-il dans des pays en voie de développement ?

B. Conséquences d'une défaillance de l'accès aux soins

- de nombreuses femmes meurent de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Pour quelles raisons ? Chercher les causes liées à ces critères :
  - l'hygiène, la proximité des lieux de soins, la formation des soignants
  - l'argent, les moyens de transport , les lois mal appliquées (gratuité théorique par exemple, mais honoraires imprévus), la discrimination

C. Grandir avec ou sans accès aux soins :

- une mauvaise alimentation a de graves conséquences sur la croissance. Lesquelles ?
- trouver d'autres facteurs qui perturbent la croissance des enfants (voir par exemple le travail pour les plus jeunes)
- la précarité et le logement insalubre peuvent aussi avoir de graves répercussions sur la santé. Se documenter sur le saturnisme. Qu'implique l'absence de toilettes dans un logement ? Et quand les habitants souffrent d'une maladie intestinale, que peut-il se produire ? Notion de « péril fécal ».
- trouver la suite de cet enchaînement : un enfant n'a pas de chaussures (pauvreté) et doit chercher de quoi vivre dans les décharges : que risque-t-il ? Infections et maladies pourraient se soigner, l'enfant pourrait être vacciné. Quelle est trop souvent la réalité ?

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Objectifs

Faire connaître un grand chantier des Nations Unies. Montrer que les nations, unies, pourraient avoir une grande influence sur le quotidien des terriens, mais que des obstacles sont toujours présents.

Public visé

À partir de 10 ans.

Conditions matérielles

La liste des 8 Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à reproduire et distribuer.

Déroulement

A. Préambule :

- travail autour de la notion de millénaire, d'objectifs.
- recherche des participants autour de cette notion : que peut-on souhaiter à la planète pour les années à venir ?
- faire inscrire au tableau ces grands domaines où une action serait urgente, selon les adolescents.

B. Prise de connaissance des objectifs (sauf le 8ème) :

- par groupes de travail, on donne la liste des OMD à étudier.
- on élucide les problèmes de vocabulaire, on indique les buts des OMD.
- pour chaque objectif, le groupe cherche : le titre de l'OMD, sa cible, un symbole qui pourrait représenter cet objectif, a-t-on une idée de l'état actuel du projet ?

C. Les obstacles et solutions :

- relever les obstacles à la réalisation prévisible, probable de l'objectif étudié : de quelle nature sont ces obstacles : financiers, culturels, sociaux ou autres ?
- quelles pourraient être les solutions ?

D. Présentation des notes de chaque groupe à l'ensemble des participants.

- convergences dans les obstacles / solutions
- on pose la question systématiquement : « la pauvreté et la faim ont une influence sur ...?» « l'éducation primaire pour tous a une influence sur …….»
- on relie les objectifs concernés entre eux par des flèches de couleur ; une couleur (ou un trait unique) pour les flèches unidirectionnelles et une autre couleur (ou un double trait) pour les flèches bidirectionnelles. Quelles remarques fait-on ?
- quels sont les acteurs qui peuvent participer à la réalisation de chaque objectif et de quelle manière (états, associations locales ou internationales, individus indépendants, etc…) ?

Pour aller plus loin

Aborder l'objectif n°8 avec réflexion sur la notion de partenariat mondial.

Préparer un tableau récapitulatif des avancées et stagnations des 8 OMD.

Pour conclure, on peut prévoir un vidéoprojecteur : projection de la vidéo des Nations Unies « **À nous d'agir** » http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml

.

Les entreprises entre nuisances et apports bénéfiques

Objectifs

Montrer l'ambivalence du rôle des entreprises, qui apportent une amélioration des ressources dans un pays, mais qui peuvent aussi, volontairement ou non, détruire d'autres aspects de la vie. Ne pas faire de manichéisme, mais savoir nuancer son appréciation d'une situation, et donc argumenter.

Public visé

Les adolescents, à partir de 14 ans.

On peut aussi toucher un public plus jeune, mais l'impact sera moindre et il faudra adapter la démarche en fournissant les documents, en les simplifiant.

Conditions matérielles

Recherche préalable sur Internet, au Centre de documentation et d'information (CDI), dans la presse.

Une fois cette recherche individuelle effectuée par les participants, le travail sera mis en commun avec l'ensemble des participants.

Déroulement

A. Travail préalable : les participants, par groupes de 2 ou 3, recherchent des exemples d'installations d'entreprises qui ont généré de graves nuisances : Bhopal, Tchernobyl, Three Miles Island, Fukushima, Seveso etc. Le but est de déterminer les types de nuisances, leur durée probable, leurs effets à court et long terme.

B. Chaque groupe expose en quelques minutes l'essentiel de ce qu'il a trouvé.

C. Le groupe entier effectue un classement de ces nuisances en fonction soit de leur gravité, soit de leur durée probable, soit de leur type, soit des groupes qu'elles affectent.

D. Retour vers l'installation de ces entreprises : en laissant de côté l'idée de profit de l'entreprise, chercher les bénéfices que comptait en retirer la collectivité en question.

E. Ensemble, on cherche ce qui a dérapé, les causes de ces dérapages. Comment y remédier ?

F. Quelles précautions prendre lors d'une telle installation ? La notion de principe de précaution, le développement durable, les alternatives à la recherche du profit.

G. On peut formaliser tout ceci sous forme de tableaux.

Conseils, informations

Il est bien entendu qu'on ne pourra pas aller très loin dans la démonstration, il ne s'agit pas de faire un cours d'économie responsable, mais d'en comprendre les principes. Ne pas non plus dénigrer totalement les industries qui peuvent amener des bienfaits, mais voir comment les encadrer.

Pour aller plus loin

Un autre exercice propose une mise en mots (théâtre, slam, chanson…) sur le même thème, ce qui permet de lier un exercice exigeant et un autre plus ludique.

L'entreprise en question

Objectifs

Prendre conscience des conditions permettant à une entreprise de respecter les lois de l'environnement, pour le bien de tous.

Public visé

Pour les 9-13 ans.

Conditions matérielles

Prévoir du papier blanc et des feutres, des ciseaux, magazines à découper.

Déroulement

A. Prise de conscience

Ensemble, le groupe se met d'accord sur des notions simples autour de l'entreprise industrielle :

Définition, produits fabriqués, environnement..

Avantages et inconvénients pour les habitants voisins.

B. Choix d'une situation

Ensemble, le groupe choisit le lieu, le produit fabriqué (de préférence un peu délicat, comme des médicaments ou des produits détergents), la taille de l'entreprise.

On choisit également un nom, des exemples d'employés et les villages ou villes concernés.

C. Par 4, les participants dessinent leur entreprise

Ils découpent, dessinent, projettent donc une entreprise industrielle en se posant les questions suivantes, dont ils matérialisent les réponses sur leur feuille de dessin :

- d'où arrivent les matières premières ?
- comment sont-elles stockées ?
- où stocke-t-on les produits finis ?
- comment repartent-ils du site ?
- où vont les déchets ?
- quels sont les risques potentiels ?

D. Mise en commun

Chaque quatuor montre son dessin et explique le circuit des matériaux et des déchets.

Les autres posent des questions, l'animateur introduit des paramètres comme : zone sismique, rivière proche, nappe phréatique…

Le groupe dans son ensemble cherche des solutions, rajoute des éléments à son projet.

E. Synthèse

L'animateur donne alors des notions plus précises sur les risques environnementaux. C'est aussi le moment pour montrer quelles richesses cette même entreprise peut apporter en respectant le développement durable et la nature.

Spectacle vivant

Objectifs

Comme le jeu de rôle, l'écriture d'une scène, d'une chanson, d'un slam… permet de comprendre de l'intérieur. L'objectif est donc une empathie des jeunes afin que la situation ne leur apparaisse pas monolithique mais au contraire avec des nuances. Comprendre les nuances, c'est éviter le jugement péremptoire, c'est s'ouvrir au questionnement.

Public visé

Les adolescents, dès 12 ans.

Conditions matérielles

De la place pour plusieurs groupes.

Éventuellement, des intervenants spécialisés (théâtre, slam…)

Déroulement

A. Étude d'un cas (le Delta du Niger par exemple, voir les documents d'Amnesty, ou Bhopal)

B. Discussion autour de la situation : par groupes, les participants vont lister les avantages et inconvénients de la situation :

- avantages à court terme et à long terme
- inconvénients à court terme et long terme
- bénéfices et pertes sur les plans humain, social, naturel, industriel, agricole…

C. Mise en commun et synthèse : on ne vise pas à faire le tour de la situation, mais à en dégager des axes qui permettront une mise en mots, chacun exprimant ensuite ce qu'il souhaite.

D. Les groupes se répartissent par activité (chanson, théâtre ou slam) et travaillent en respectant des consignes de temps, longueur… etc à déterminer d'avance.

E. Les productions sont jouées devant tous les groupes. On peut envisager, avec des répétitions et un minimum de mise en espace, une représentation pour l'ensemble de l'établissement ou du centre de loisirs.

Des élèves de CE2-CM1 de l'école primaire d'Achères (18) présentent les textes qu'ils ont écrits dans le cadre du projet « La Convention relative aux droits de l'enfant, vivons-la ! » lors d'une manifestation organisée à Paris le 18 novembre 2009.

© Amnesty International

HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES DE ROMS EN EUROPE ! EXIGEONS LA DIGNITÉ LE LOGEMENT, C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY INTERNATIONAL, Document public
EUR 01/005/2010, ÉFAI, Avril 2010

NB : Les extraits suivants sont tous issus de ce même texte, mais découpés pour les besoins de l'activité.

Sommaire

- Annexe 1 : Les expulsions forcées
- Annexe 2 : 2 exemples: Bulgarie et Grèce
- Annexe 3 : 2 exemples : Italie et Roumanie
- Annexe 4 : 1 exemple : Serbie
- Annexe 5 : Les droits
- Annexe 6 : Les recommandations d'Amnesty international

ANNEXE 1 : LES EXPULSIONS FORCÉES

Les expulsions forcées sont des actes cruels et humiliants, qui constituent une violation du droit international. En Europe, les gouvernements y ont recours trop fréquemment, et contre ceux qui sont les moins à même de se défendre. Les Roms sont particulièrement visés. Pauvres, vivant dans l'exclusion, en butte à l'hostilité du reste de la société, ils sont une cible facile. Les gouvernements s'autorisent trop souvent à les expulser par la force, bafouant ainsi leurs droits les plus élémentaires. Il est temps que cette injustice cesse.

Certains États européens expulsent des milliers de personnes de leur domicile en utilisant la force. Ce faisant, ils dérogent à leurs obligations au regard du droit international et commettent des violations des droits humains.

La plupart des personnes expulsées vivent dans la pauvreté et en marge de la société. Elles sont victimes de discrimination et sont parfois traitées comme des délinquants. Beaucoup d'autres vivent dans la peur d'être chassées par la force de leur domicile.

Les conséquences des expulsions forcées sont catastrophiques. Les personnes qui les subissent sont bien souvent dépossédées de leurs biens, coupées de leur réseau social et privées d'accès à l'emploi et à des services tels que l'école et les structures médicales. Elles peuvent se retrouver sans abri ou dans une situation encore pire qu'avant.

En Europe, les communautés roms font régulièrement l'objet d'expulsions forcées. Ces dernières années, Amnesty International et des ONG implantées en Bulgarie, en Grèce, en Italie, en Roumanie et en Serbie, ont relevé dans ces pays de nombreux cas d'expulsions forcées de communautés roms.

Les Roms constituent numériquement l'une des plus importantes minorités ethniques d'Europe. Près de 80 % de la population rom d'Europe (estimée à environ 10 millions de personnes) vit dans un pays membre de l'Union européenne ou un pays candidat à l'adhésion.

Dans cette région du monde, les communautés roms sont souvent privées de l'égalité d'accès à un logement convenable, à l'éducation, à la santé, à l'eau et aux installations sanitaires. La discrimination générale à l'endroit des Roms fait également d'eux une cible facile pour les expulsions forcées à répétition. À cause de la discrimination qui prévaut sur le marché de l'emploi, ceux-ci éprouvent des difficultés pour louer des logements. Leur exclusion de facto des dispositifs de logement social ne leur laisse d'autre choix que de trouver un hébergement où ils peuvent – souvent dans des campements informels. Sans sécurité d'occupation, ils sont exposés aux expulsions forcées et à d'autres atteintes aux droits humains.

Dans la plupart des cas d'expulsions forcées, les autorités n'essaient même pas de proposer une solution de relogement adaptée aux résidents roms, et beaucoup continuent de vivre dans des habitations de fortune des années après leur expulsion. De nombreux Roms sont en outre susceptibles d'être expulsés à maintes reprises, ce qui réduit encore leurs chances de trouver un emploi permanent et de constituer des réseaux d'entraide durables. Ils risquent alors de devenir encore plus pauvres et marginalisés.

Dans toute la région, des communautés roms tentent de faire valoir leurs droits. Des États d'Europe ont agi et continuent d'agir au mépris des normes régionales et internationales en matière de droits humains, notamment celles de la Convention européenne des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Il faut mettre fin à cette injustice.

Qu'entend-on par « expulsion forcée » ?

L'expulsion forcée consiste à obliger des personnes à quitter contre leur volonté le domicile ou le terrain qu'elles occupent, sans aucune protection juridique ni autre garantie.

Pour qu'une expulsion ait lieu, il faut que toutes les autres solutions réalisables aient été examinées, qu'une véritable consultation ait été menée auprès des populations concernées et que des garanties de procédure adaptées aient été mises en place. Il convient en particulier de prévenir les personnes concernées dans un délai suffisant et raisonnable avant toute expulsion et de veiller à ce que nul ne se retrouve sans abri ou exposé à d'autres atteintes aux droits humains à la suite d'une expulsion. Lorsque les personnes concernées ne peuvent pas subvenir à leurs besoins, les autorités doivent veiller à ce qu'elles puissent disposer d'une solution de relogement adaptée, d'un lieu de réinstallation ou d'un accès à des terres productives, selon les cas.

Toute expulsion menée de force ne constitue pas nécessairement une expulsion illégale : si les garanties effectives sont respectées, une expulsion opérée dans la légalité, même avec le recours à la force, n'enfreint pas l'interdiction des expulsions forcées

ANNEXE 2 : BULGARIE ET GRÈCE

Bulgarie, des familles qui n'ont nulle part où aller

Au moins 200 Roms, dont des enfants et des personnes âgées, se sont retrouvés sans abri lorsque les autorités locales les ont expulsés de force et ont démoli leurs habitations dans les campements de Gorno Ezerovo et de Meden Roudnik, à Bourgas, une ville située au bord de la mer Noire, en septembre 2009 — selon deux ONG : Equal Opportunities Initiative et le Comité Helsinki de Bulgarie.

Gorno Ezerovo et Meden Roudnik sont deux campements informels qui existent depuis une cinquantaine d'années. Les autorités bulgares y assurent des services publics tels que l'alimentation en eau, les installations sanitaires et la distribution d'électricité. En 2007, quelque 84 foyers roms ont reçu les premiers avis d'expulsion, émis sur la base de dispositions législatives permettant la démolition de logements construits sans les autorisations nécessaires. Les autorités n'ont pas mené de véritable consultation auprès des membres des deux communautés qui étaient menacées d'expulsion forcée. Certains d'entre eux ont fait appel des ordonnances d'expulsion, mais sans succès. Le droit bulgare ne prévoit pas de réparations dans ce type de situation. Aucune aide juridique n'a été proposée aux résidents par les autorités.

Le 8 septembre 2009, les autorités ont expulsé de force 27 familles et démoli leurs habitations à Gorno Ezerovo. Au cours des jours suivants, 15 autres logements ont été démolis dans le même quartier.

Parfois, les résidents ont eux-mêmes démonté leurs habitations afin de pouvoir garder une partie des matériaux de construction.

Le 24 septembre, les autorités ont expulsé de force 15 foyers roms et démoli leurs habitations à Meden Roudnik. Dans ces deux cas, la police a supervisé les expulsions. À Gorno Ezerovo, des policiers auraient roué de coups de pied des résidents avant de les emmener de force.

Les autorités n'ont pas proposé de solution de relogement aux personnes expulsées ou menacées d'expulsion. Aucun des résidents de ces communautés n'a bénéficié de voies de recours ou d'indemnités. Parmi les personnes expulsées en septembre, beaucoup se sont installées chez leurs proches dans la même zone et nombre d'entre elles se retrouvent sans protection face aux expulsions futures, au harcèlement ou à d'autres menaces.

Grèce, forcés à se déplacer d'un endroit à l'autre

En juin 2007, plus de 100 familles roms installées rue Aghiou Polykarpou, dans le quartier de Votanikos, près du centre d'Athènes, ont été expulsées de force du terrain où elles résidaient depuis 10 ans, selon le Comité Helsinki de Grèce. Ce n'était pas la dernière fois que des familles seraient ainsi chassées de leur domicile.

En l'absence de solution de relogement proposée par les autorités, elles ont emménagé dans une usine désaffectée sur Iera Odos. Elles en ont été expulsées par la police seulement quelques jours plus tard. Une nouvelle fois, les autorités n'ont même pas essayé de leur trouver une solution de relogement adaptée.

Au bout de quelques mois, elles ont été expulsées pour la troisième fois après s'être installées sur un terrain appartenant à une société privée à Aegaleo, une banlieue d'Athènes. Cette fois, l'expulsion avait été ordonnée par le tribunal de première instance d'Athènes. En janvier 2008, ces familles se sont réinstallées sur un terrain abandonné situé à proximité. Elles disent avoir reçu la visite de la police, qui les a harcelées, peu de temps après. On leur a alors ordonné encore une fois de partir.

Ces familles ont été expulsées de force à quatre reprises. À aucun moment elles n'ont été consultées et on ne leur a jamais proposé de solution de relogement. Seize membres de cette communauté ont désormais présenté un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme et tentent d'obtenir justice.

Ce n'est que l'histoire d'une communauté rom parmi tant d'autres. En Grèce, les autorités locales ont expulsé de force un grand nombre de familles roms au cours des dix dernières années et continuent de faire abstraction de leurs obligations au regard du droit international.

ANNEXE 3 : ITALIE ET ROUMANIE

Italie, aucun logement, aucun droit, aucun mot à dire

Depuis une dizaine d'années, les autorités italiennes procèdent régulièrement à des expulsions forcées de communautés roms et sintis. Cependant, depuis 2007, ces opérations sont devenues plus fréquentes que jamais.

En Italie, les campements roms sont répartis en trois catégories. Certains sont « autorisés » et entretenus par les autorités locales, d'autres sont « tolérés » et bénéficient d'une aide des municipalités, et les autres – l'immense majorité – sont considérés comme « illégaux ». Les résidents des camps « illégaux » vivent dans des cabanes construites à la hâte et leur accès aux services de base tels que l'eau salubre et potable ou les installations sanitaires est limité. Ils sont également ceux qui sont le plus exposés aux expulsions forcées.

Lorsque des expulsions forcées ont lieu, elles sont souvent effectuées dans un délai court et sans consultation préalable des populations concernées. Les autorités n'informent pas les résidents des autres possibilités que l'expulsion et ne leur proposent pas de solution de relogement convenable. Beaucoup sont expulsés avant d'avoir eu l'occasion ou le temps de contester leur expulsion. La plupart sont obligés de trouver un abri dans des zones non autorisées où ils risquent de faire l'objet d'une nouvelle expulsion forcée.

Un nouveau dispositif menace à présent d'aggraver encore cette situation déjà désastreuse. En mai 2008, un décret du président du Conseil déclarant l'« Urgence Nomades » a conféré des pouvoirs d'exception aux préfets (représentants permanents du gouvernement central sur un territoire donné) en Lombardie, en Campanie et dans la région du Latium, puis dans le Piémont et la Vénétie. Le Plan Nomades de Rome est le premier dispositif mis en place au moyen de ces pouvoirs. Il ouvre la voie à l'expulsion forcée de milliers de Roms de tous types de campements dans la capitale. Il prévoit la réinstallation des communautés roms dans des camps nouveaux ou étendus situés en banlieue.

Ces camps feront perdurer la situation des Roms vivant isolés dans des conditions déplorables et perturbera la vie de ces communautés. Chose inquiétante, selon les estimations officielles, au moins 1 200 personnes, des ressortissants étrangers pour la plupart, devraient être exclues du processus de relogement. Et ce chiffre est probablement en deçà de la réalité.

Roumanie, déposés près d'une station d'épuration

En juin 2004, une centaine de Roms, dont des familles avec de jeunes enfants, ont été expulsés de force par les autorités municipales d'un immeuble décrépit situé rue Pictor Nagy Imre, dans le centre-ville de Miercurea-Ciuc (au centre de la Roumanie). Certains ont été relogés à la périphérie de la ville, près d'une station d'épuration. Depuis plus de cinq ans, quelque 75 Roms vivent dans huit préfabriqués en métal mis à leur disposition par les autorités, ainsi que dans 14 cabanes qu'ils ont construites eux-mêmes dans une zone considérée comme impropre à l'habitation humaine.

En 2001, les autorités ont prévenu les habitants de l'immeuble de la rue Pictor Nagy Imre qu'elles devaient les déplacer pour garantir leur sécurité. Cependant, elles n'ont pas mené de véritable consultation auprès des personnes concernées, elles ne les ont pas suffisamment informées de la situation et elles ne leur ont pas donné l'occasion de proposer d'autres solutions. Selon les habitants, les autorités leur ont donné l'assurance que les préfabriqués étaient une solution temporaire et que des logements décents seraient mis à leur disposition ultérieurement.

Seules les familles qui disposaient d'un bail lorsqu'elles vivaient dans l'immeuble de la rue Pictor Nagy Imre ont pu obtenir des contrats de location provisoires pour les préfabriqués. Les autres ont été contraintes de construire des cabanes de fortune et pourraient être de nouveau expulsées de force à tout moment.

Les préfabriqués en métal sont surpeuplés et les installations sanitaires sont insuffisantes. Tant les préfabriqués que les cabanes ne protègent pas suffisamment de l'humidité, de la chaleur, de la pluie et du vent. En hiver, à Miercurea-Ciuc, les températures peuvent descendre en dessous de -25°C. Les personnes qui vivent près de la station d'épuration de la ville doivent supporter une odeur désagréable d'excréments humains. Un panneau apposé sur la clôture entourant la station avertit des « risques d'intoxication ».

Après plus de cinq ans, et bien que plusieurs procédures aient été engagées devant les tribunaux, ces habitants ne peuvent toujours pas jouir de leur droit à un logement convenable.

ANNEXE 4 : SERBIE, LEURS DROITS SONT BAFOUÉS

Le 3 avril 2009, les autorités serbes ont expulsé de force 250 Roms, dont de jeunes enfants, des personnes âgées et des infirmes, du campement provisoire qu'ils occupaient à Novi Beograd. Certaines parties de ce campement, appelé Blok 67, ont été dégagées en vue de la construction d'une route d'accès pour les Universiades, un important événement sportif. Pour beaucoup de résidents, qui avaient été initialement déplacés du Kosovo, ce n'était pas la première fois qu'on les chassait de leur domicile.

En guise de logement provisoire, les autorités ont mis des conteneurs à la disposition des familles dans un autre endroit de Belgrade. Mais des habitants du quartier ont tenté d'y mettre le feu afin d'empêcher les Roms de s'installer. Aucune autre solution de relogement convenable ne leur a été proposée. Après avoir passé plusieurs nuits sans toit au-dessus de leur tête, 60 familles ont accepté d'être relogées à la caserne d'Orlovsko Brdo, où elles n'avaient accès ni à l'eau, ni à l'électricité. D'autres ont trouvé un hébergement provisoire ailleurs à Belgrade. La majorité des Roms, leur maison détruite, sont restés au Blok 67, essayant de se débrouiller avec ce qu'ils pouvaient trouver comme abri.

Les autorités ont installé une clôture autour du campement le 17 juin pour la durée des Universiades. Pendant cette période, les policiers et les agents de sécurité privés surveillant la clôture décidaient arbitrairement de laisser ou non des personnes quitter les lieux, empêchant des Roms d'aller travailler et restreignant leur liberté de circulation.

Cette expulsion et plusieurs autres ont eu lieu à Belgrade malgré le fait que le gouvernement serbe, qui occupe actuellement la présidence de la Décennie pour l'intégration des Roms, se soit engagé à donner un degré de priorité élevé à la mise à disposition de logements décents pour les communautés roms.

Témoignage : Maria Dumitru et ses enfants, dans le camp de Via Centocelle, à Rome 14 janvier 2010.

« J'aimerais vivre dans un meilleur endroit,
un endroit digne d'un être humain, tout simplement. »

María Dumitru et Marius Alexandru, âgés de 28 ans, sont des Roms originaires de Roumanie. Ils ont trois enfants en bas âge. Depuis l'arrivée du couple en Italie en 2004, ils ont été expulsés de force de leur habitation à cinq reprises, sans qu'aucune solution de relogement ne leur ait jamais été proposée. Le 11 novembre 2009, ils ont subi leur dernière expulsion forcée ; ils vivaient alors dans un camp établi sans autorisation près de Via Centocelle à Rome. Ils se sont installés dans un squat à proximité.

« Nous sommes venus en Italie il y a six ans pour gagner de l'argent mais nous n'en avons toujours pas, raconte María. Nous sommes d'abord allés au camp de Ponticelli, à Naples, mais après quelque temps les policiers nous ont expulsés. Ils m'ont dit que s'ils me revoyaient dans le coin, ils m'enlèveraient mes enfants et les placeraient dans un orphelinat. »

Ils ont connu des expériences similaires à Caivano (Naples) et dans un camp près de Cristoforo Colombo (Rome). « La police a tout détruit», se souvient Marius. Au début de l'année 2008, sa famille s'est installée dans le camp de Via Centocelle. Dès avril, elle a été expulsée mais elle est revenue immédiatement. Après leur dernière expulsion, Marius a déclaré : « Maintenant nous allons dormir dans la rue. Que pouvons-nous faire d'autre ? […] Nous avons été dans sept camps différents en cinq ans. C'est difficile, très difficile. » La vie n'est pas facile pour cette famille. Maria nous a déclaré, par exemple : « Mon mari récupère, dans les ordures, du fer et du cuivre qu'il vend. Il récupère ainsi de l'argent qui nous sert à acheter de la nourriture. Il récupère également des vêtements dans les ordures car nous n'avons pas d'argent

ANNEXE 5 : CONNAISSEZ VOS DROITS !

Que vous soyez locataire ou propriétaire, détenteur d'un bail ou simple occupant de la construction ou du terrain où se trouve votre domicile, vous avez le droit d'être protégé des expulsions forcées.

Votre gouvernement – comme beaucoup d'autres ailleurs dans le monde – s'est engagé à protéger votre droit à un logement convenable et au respect du caractère privé de votre domicile, ainsi que d'autres droits humains. Il a donc l'obligation de ne pas utiliser la force pour vous expulser de votre domicile.

Il doit aussi, avant votre expulsion éventuelle, respecter la procédure.

Cela consiste notamment à :

- vous prévenir suffisamment à l'avance et par écrit de la date de l'expulsion ;
- vous donner des informations sur les expulsions envisagées et les projets d'utilisation du terrain ou des bâtiments après leur saisie ;
- vous permettre de faire appel de l'ordre d'expulsion, notamment en vous informant sur les voies de recours et en vous fournissant une aide juridique si vous en avez besoin pour demander réparation devant un tribunal ;
- veiller à ce que vous ne soyez pas à la rue si vous ne pouvez pas payer le coût d'un autre logement ;
- vous associer à la procédure, du début à la fin. Votre gouvernement doit engager auprès de vous un processus ouvert de consultation dans lequel vous sont fournies toutes les informations utiles, notamment quant aux solutions de relogement, et vous offrir la possibilité de donner votre avis sur les solutions proposées et de suggérer d'autres projets ;
- veiller, si vous êtes relogé, à ce que vous soyez protégé des expulsions forcées et que vous ayez accès à certains services et infrastructures tels que l'alimentation en eau, la distribution d'énergie pour cuisiner, vous chauffer et vous éclairer, et les installations sanitaires. Votre logement doit être abordable, vous protéger des intempéries et garantir votre sécurité physique. Son emplacement doit vous permettre d'accéder à votre lieu de travail, à des établissements scolaires, à des services de santé et à d'autres services, et il ne doit pas se trouver sur un site pollué ni près d'une source de pollution ;
- vous proposer une indemnisation pour toutes les pertes occasionnées, telles que la perte de biens ou d'effets personnels.

Vous ne pouvez être expulsé qu'en dernier ressort, une fois que toutes les autres solutions envisageables ont été examinées !

En cas d'expulsion, vous devez

- disposer du temps nécessaire pour déménager vos affaires et récupérer des matériaux de construction et autres à votre domicile si vous le souhaitez ;
- être informé des voies de recours et, si possible, bénéficier d'une aide juridique si vous en avez besoin pour demander réparation devant un tribunal ;
- savoir qu'il existe des règles de conduite pour les policiers et les autres fonctionnaires susceptibles de procéder à des expulsions, ainsi que des consignes sur la manière dont celles-ci doivent être menées. Ainsi, les expulsions ne doivent pas avoir lieu en cas de mauvais temps, pendant des jours fériés ou des fêtes religieuses, avant des élections et pendant ou juste avant des examens scolaires ;
- savoir que des représentants des autorités doivent être présents lors de l'expulsion et qu'ils doivent s'identifier clairement et présenter une autorisation en bonne et due forme pour procéder à l'expulsion ;
- savoir que la démolition de votre habitation ne doit pas intervenir avant que vous ayez été relogé dans des conditions décentes.

Une solution de relogement convenable

L'État a le devoir de veiller à ce que personne ne se retrouve à la rue en raison d'une expulsion. Si, en tant que chef de famille, homme ou femme, vous ne pouvez pas payer ou trouver un autre logement pour vous-même et votre famille, il revient aux autorités de vous en fournir un convenable.

ANNEXE 6 : RECOMMANDATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International engage vivement les gouvernements d'Europe à :

- mettre immédiatement un terme aux expulsions forcées et veiller à ce que les expulsions qui ont lieu soient effectuées dans le respect des normes internationales et régionales ;
- élaborer une loi interdisant clairement les expulsions forcées et la faire appliquer ; adopter des directives nationales relatives aux expulsions qui soient conformes au droit international relatif aux droits humains et qui reposent sur les Principes de base et directives concernant les expulsions forcées et les déplacements liés au développement ;
- prendre des mesures concrètes afin de garantir un degré minimum de sécurité d'occupation à toutes les personnes qui ne bénéficient pas d'une telle protection actuellement, notamment en mettant au point un programme visant à régulariser ou moderniser les campements, en consultation avec les populations concernées. Ce programme doit déterminer les mesures à prendre pour améliorer les conditions de vie et de logement et pour permettre aux personnes d'accéder à des services essentiels du point de vue des droits humains, comme l'eau salubre, les installations sanitaires, l'éducation et les services de santé ;
- veiller à ce que toute proposition de relogement soit conforme aux normes internationales ;
- s'assurer que les solutions de réinstallation respectent les normes internationales, visent à réduire la ségrégation raciale dans le logement et permettent l'accès au logement social et à d'autres programmes de logement.

Amnesty International exhorte par ailleurs l'Union européenne à :

- appeler les États membres de l'Union européenne à mettre fin aux expulsions forcées ;
- mettre en place des garanties pour empêcher que les fonds européens contribuent ou conduisent à des violations des droits humains telles que les expulsions forcées. Le financement de programmes de logement ne doit pas permettre la discrimination ni la ségrégation ;
- faire connaître et respecter les Principes de base et directives concernant les expulsions forcées et les déplacements liés au développement, ainsi que les autres normes internationales et régionales relatives au logement convenable.

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,8 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits

énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Commission
éducation aux droits humains

- comedh@amnesty.fr et/ou
  Odile de Courcy - odecourcy@amnesty.fr
- 01 53 38 65 14 (sauf mercredi)
- www.amnesty.fr